



Département du Bas-Rhin  
**COMMUNE D'ORSCHWILLER - 67600**

Tél : 03.88.92.06.51 - Fax : 03.88.82.79.24  
mairie.orschwiller@evc.net - <http://www.mairie-orschwiller.fr>

Orschwiller, le 15 décembre 2009



**Destinataire :**  
Monsieur le Président  
Syndicat Mixte Montagne - Vignoble & Ried  
1, rue Pierre de Coubertin  
68150 RIBEAUVILLE

## BORDERAU D'ENVOI

**Objet de la transmission :** Projet de SCOT

N° d'ordre	Désignation des pièces	Nombre de pièces	Observations
1	Délibération du Conseil Municipal en date du 4 décembre 2009 approuvant le projet SCOT du Syndicat Mixte Montagne - Vignoble & Ried	1	Transmis pour attribution après visa du contrôle de légalité.



Le Maire  
C. RISCH

**COMMUNE D'ORSCHWILLER**

**Extrait du Procès-Verbal  
de la délibération du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du **4 décembre 2009** – 20 h – Salle de réunion de la Mairie

Date de convocation : 26 novembre 2009  
Membres en fonction : 15  
Membres présents : 10  
Sous la présidence de M. Claude RISCH – Maire

Membres présents : Mrs. AUBRY Richard - BARTHELEMY Christian - BEMRICH Olivier -  
DILLENSEGER Patrice - EBLIN Jean-Paul - EGELE Dominique - KOPP Jean-Luc - Mmes  
BIEBER Yolande - LAMOOT Julie

Absent(s) excuse(s) : Mrs. FREYDT Michel - KIEFFER Bernard - WILK François-  
ZIMMERMANN Jean-Pierre et Mme STAHL Arlette

**10. SCOT Montagne Vignoble et Ried - Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale Montagne Vignoble et Ried, arrêté par le Comité Syndical par délibération du 4 novembre 2009. La vocation d'un SCOT est de définir les orientations générales d'aménagement d'un territoire et de lui donner un cadre juridique. Les SCOT exposent le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'agriculture, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services et définissent les objectifs à atteindre dans ces domaines.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du contenu du SCOT Montagne Vignoble et Ried, à l'unanimité,

- **EMET un avis favorable** au projet de SCOT arrêté par délibération du Comité Syndical du 4 novembre 2009.

Délibération certifiée conforme.  
Orschwiller, le 7 décembre 2009  
Le Maire,

C.RISCH.

